

Communiqué

Pour diffusion immédiate

La parité au Conseil des ministres : une bonne et une mauvaise nouvelle

Québec, le 20 novembre 2019 – Le *Groupe Femmes, Politique et Démocratie* (*GFPD*) constate avec satisfaction la nomination aujourd’hui, tel que promis, d’un second conseil des ministres paritaire à la Chambre des communes par le premier ministre du Canada, Justin Trudeau. À cela s’ajoute la nomination de Madame Chrystia Freeland à titre de vice-première ministre du Canada qu’il nous faut souligner. Le *GFPD* s’explique toutefois mal la réunion du ministère Femmes et Égalité des genres Canada avec le développement économique rural.

« Outre cette combinaison, rappelons que le ministère Femmes et Égalité des genres n’a qu’un budget de dépenses de 114 millions \$ sur un budget total de près de 300 milliards de dollars, ce qui représente à peine 0,0004% du budget total des dépenses 2019-2020¹ », d’affirmer Esther Lapointe, directrice générale du *GFPD*.

Pérenniser la parité

L’histoire nous démontre qu’une avancée en matière de représentation femmes-hommes à la Chambre des communes, comme à l’Assemblée nationale du Québec, peut être suivie d’un recul lors des élections suivantes. Seule une loi peut permettre de pérenniser la parité dans nos instances politiques et d’instaurer une *#parité pour de bon* ! Rappelons que depuis plusieurs années, le *GFPD* réclame des mesures législatives en faveur de la parité, et ce, tant à la Chambre des communes qu’à l’Assemblée nationale du Québec, et ce, plus intensément, depuis 4 ans, avec les *Partenaires pour la parité*.

Le *GFPD* présentait, à cet effet, en juin 2018 un mémoire au Comité permanent de la condition féminine de la *Chambre des communes* : *AGIR pour la parité*. Voici quelques propositions de solutions concrètes que l’on y retrouve :

- inscrire dans les lois électorales, l’obligation pour les partis politiques de présenter une liste de candidatures constituée à parts égales de femmes et d’hommes;
- amender les mêmes lois de façon à ce que les partis politiques reçoivent une allocation spécialement dédiée au recrutement, à l’accueil, à l’accompagnement, au soutien et à l’élection des femmes durant une période de rattrapage qui ne devrait pas dépasser deux scrutins;
- établir, dès maintenant dans une loi, le principe de la parité au Conseil des ministres.

La parité en 2094?

La moyenne d’augmentation des femmes élues à la Chambre des communes est d’un peu plus de **1 point de pourcentage** (1,12%) par élection depuis 1997. En supposant que les élections maintenant à date fixe se tiennent tous les quatre ans, à ce rythme, cela prendrait **75 ans** pour atteindre la parité (50%), soit en **2094**.

¹ Source : Gouvernement du Canada, « Budget des dépenses 2019-2020 » – En ligne : <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/depenses-prevues/plan-depenses-budget-principal/2019-20-budget-depenses.html>

« L'expérience mondiale nous démontre qu'il y a des solutions afin de pérenniser l'objectif de la parité et de faire en sorte qu'elle dure dans le temps. La voie législative demeure celle à privilégier pour atteindre la parité au Parlement du Canada », de conclure Esther Lapointe.

-30-

Source : **Groupe Femmes, Politique et Démocratie**

Demande d'entrevue : **Nathalie Lavoie**, directrice des communications, *GFPD*

Cellulaire. : **581 990-5305**